

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LUCHAPT

L'an deux mil vingt-deux, le seize décembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARTIN Guillaume, Maire.

Nombre de conseillers municipaux :	en exercice :	10
	Présent :	6
	Votants :	7

Date de convocation du conseil municipal : 12 décembre 2022

Date d'affichage de la convocation : 12 décembre 2022

PRESENTS : MM. MARTIN Guillaume, CHEGARAY Henriette, DACLON Gérard, CHATEAU Joël, VAN AUBEL Annemée, COUTURIER Stéphane.

EXCUSÉS : Mme HELIAN Magali, HURBE Laëtitia, JOSPIN Avril, RENARD Bertrand (Pouvoir à MARTIN Guillaume).

M. DACLON Gérard a été élu secrétaire.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation et signature du PV du 18/11/2022 ;
2. Bons vacances CPA Lathus ;
3. Projet agrandissement EHPAD ;
4. Questions diverses : Projet 2023, Carte de vœux, Distribution des colis de Noël, etc....

Objet : *Approbation et signature du PV du 18 novembre 2022.*

Le PV est approuvé à l'unanimité et signé par M. le Maire et le secrétaire.

Objet : *D2022034 : Bons-vacances Centre de Plein Air LATHUS et convention de partenariat avec la CCVG – Année 2023 à 2025.*

Le Maire rappelle que la Communauté de Communes Vienne et Gartempe participe financièrement aux séjours des enfants du territoire aux camps d'été (juillet et août) organisés par le CPA Lathus, sous forme de bons-vacances.

Le Maire propose au conseil municipal de signer une convention de partenariat avec la CCVG, pour favoriser l'accès aux enfants de 4 à 17 ans de la commune aux camps d'été organisés par le CPA LATHUS.

La commune participerait à hauteur de 50 € pour chaque séjour effectué par un enfant de la commune.

A la fin de la saison estivale, le CPA Lathus facture à la CCVG l'intégralité des bons-vacances, la part CCVG et la part des communes.

La CCVG se chargera ensuite de facturer la part communale à chaque commune concernée par le dispositif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. Autorise le Maire à signer la convention de partenariat avec la CCVG – Année 2023 à 2025, pour l'attribution de bons-vacances aux enfants de la commune, d'une valeur de 50 €, pour chaque séjour au CPA,

2. Charge le Maire de rembourser la part communale des bons-vacances à la CCVG.

Objet : D2022035 : *Projet d'agrandissement de l'EHPAD Richelot-Lassé.*

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'agrandissement de l'EHPAD « Résidence Richelot-Lassé ».

L'appel à projet lancé par l'Agence Régionale Santé prévoit la création dans la Vienne, dans un EHPAD existant de 10 lits d'hébergement permanent pour personnes handicapées et vieillissantes.

Le Maire précise que les critères d'entrée seront les suivantes :

- Avoir plus de 55 ans
- Avoir une orientation MDPH travailleurs ESAT, et en priorité, ceux ayant travaillé en ESAT ou ayant été accueilli en foyer de vie ou foyer occupationnel, ou section annexe.

Après discussion et compte tenu :

- Des retours très positifs des résidents et de leurs familles ;
- Du professionnalisme et de l'implication du personnel ;
- De la création d'emplois sur la commune ;
- De l'accueil de nouveaux habitants ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Apporte son soutien au projet de l'EHPAD « Résidence Richelot-Lassé »,
- Propose de céder, à l'euro symbolique, le terrain qui sera nécessaire à l'emprise du projet sur la parcelle cadastrée section D n° 1119. Les frais de bornage et d'achat seront à la charge de l'acquéreur,
- Charge le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires
- Autorise le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier.

Questions diverses :

Projets 2023 :

- Remplacement de panneaux : Etat des lieux des panneaux communaux et CCVG : diffusion du document de Julie ARTAUT aux membres du conseil pour ajustements et commentaires.
- Salle des associations : Présentation des devis pour l'installation d'un poêle par Gérard DACLON. Les devis n'étant pas complets, le Conseil Municipal prendra sa décision ultérieurement.
- Bâtiment de la Mairie : Remplacement des fenêtres du grenier.
- Café de la Gaité : Un RDV est prévu avec les futurs repreneurs en janvier et des devis concernant l'aménagement du local vont être demandés.

Carte de vœux :

La distribution sera assurée par contrat avec La Poste parmi les photos présentées. La photo retenue est « Un chevreuil se désaltère à la passerelle » (GD). Le Maire rappelle que les vœux du maire auront lieu le 20 janvier 2023 à la salle des fêtes à 18h00.

Distribution des colis de Noël :

Tous les colis à distribuer sont affectés aux conseillers présents. Il leur est demandé de distribuer les colis au plus tard semaine 51.

Prochaine réunion de conseil : vendredi 20 janvier 2023

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

MARTIN G.
Maire

DACLON G.
Secrétaire